

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de : *SERRAVAL*

ARRÊTÉ ARR_652014 **De non-opposition à une déclaration préalable** **Au nom de l'état**

Le Maire de Serraval,

Vu la déclaration préalable présentée le 25 avril 2014 par Madame Nadia JOSSERAND, demeurant à : SERRAVAL (74230) – lieu-dit La Sauffaz et enregistrée par la Mairie de Serraval sous le numéro DP 074 265 14 X 0009,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le règlement national d'urbanisme,

Vu le plan de prévention des risques (PPR) approuvé le 12/09/1994 : Zone blanche ;

Considérant que le projet objet de la demande consiste, sur un terrain situé au lieu dit «La Sauffaz» parcelles B n° 1265, 1266 et 1652 à Serraval (74230), en la pose d'une fenêtre de toiture ;

ARRÊTE

Article 1

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

Fait à Serraval, le 22 mai 2014

Le Maire,
Bruno GUIDON

Arrêté certifié exécutoire compte tenu :

- de sa télétransmission en Préfecture le
- de sa publication le

*Le Maire,
Bruno GUIDON*

NOTA BENE : L'attention du maître d'ouvrage est attirée sur le fait que la prise en compte dans son projet des règles de construction, d'utilisation et d'exploitation du plan de prévention des risques est de sa responsabilité.

L'affichage de non opposition à une déclaration préalable est réalisé, pendant toute la durée du chantier, sur un panneau rectangulaire de 80 cm comprenant toutes les mentions indiquées dans les articles A 424-1 à 424-4 de l'arrêté du 6/06/07 (JO 21/06/07).

DP 074 265 14 X 0009